



## **REFERENDUM :**

Il nous faut vous donner quelques informations concernant le nouveau système et les raisons qui obligent une direction à organiser un référendum.

Depuis une loi récente, pour qu'un accord soit valide il doit-être signé par une organisation représentant au mini 50%. Le cas échéant, il faut soit plusieurs signatures soit à défaut que la direction s'adresse à vous par le biais du referendum.

### **Pourquoi cette solution n'a pas que du bon ?**

Et bien tout simplement parce tout le monde ne maîtrise pas toutes les failles et les pièges potentiels,

Parce qu'en fonction des questions posées et surtout de comment elles sont posées les réponses ne sont pas les mêmes.

Ce n'est pas parce que cette fois c'est bon pour vous, que le calendrier vous est favorable qu'il ne faut pas vous exprimer, il faut réfléchir et vous mettre à une autre place pour voir si la situation est toujours aussi bonne... ou pas.

Autre chose qui doit peser dans votre jugement,

**le fait d'accepter un pont par prise de congés est un recul énorme.**

La loi prévoit que le patron a, à sa disposition un certain nombre de jours de congés, les congés payés qu'il gère comme il l'entend, et il ne s'en prive pas !

Vous salariés vous avez-vous aussi des congés **dont vous seuls pouvez en disposer à votre bon-vouloir**, en acceptant de faire des ponts en les utilisant, vous laissez la direction prendre la main et utiliser VOS congés comme ILS l'entendent.

Si la direction veut faire des ponts, elle utilise les moyens qui lui sont propres **(autrement dit nous payer les ponts !!!)**.

C'est aussi là, pour elle, un moyen de faire prendre un max de congés aux salariés, posez-vous la question de savoir pourquoi ! Certainement pas anodin à la veille d'une période difficile avec retour d'activité partielle, l'occasion de vider les

stocks de jours de congés à moindres frais, vous allez participer à réduire le nombre de jours chômés avec vos fonds personnels !

Si comme elle l'affirme, la direction doit faire face à un stock trop important de congés, qu'elle regarde QUI, QUELLE catégorie de la population accumule des congés et pourquoi ? C'est elle qui a défini des règles et qui la première a accepté des dérogations pour sa maîtrise, donc qu'elle assume ses prises de position mais en aucun cas tenter de faire payer les autres.

**Donc même si, une fois de plus, nous respectons, ne pas aller voter c'est donner un chèque en blanc et dans notre cas c'est tendre le bâton pour mieux se faire battre. Comme pour les élections professionnelles, à partir du moment que l'on vous demande votre avis, donnez le,**

**L'abstention n'est et ne vous sera jamais favorable.**

Vous avez notre position sur le sujet avec quelques mises en garde, n'oubliez jamais que chacun de nous est acteur et responsable de sa décision mais attention, rien n'est anodin !